

PLAN LOCAL D'URBANISME



Plan de zonage
Planche Bourg
Echelle 1/2 500

Vu pour être annexé à la délibération du bureau communautaire du 15 juin 2023, décidant d'arrêter le projet de Plan Local d'Urbanisme

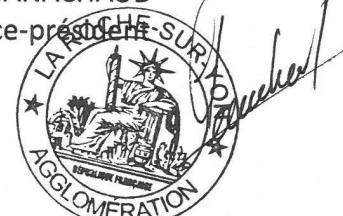
PRÉFECTURE DE LA VENDEE

20 JUIN 2023

Thierry GANACHAUD

Sème Vice-président

COURRIER ARRIVÉ

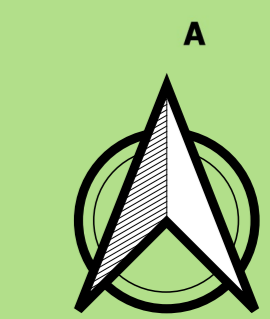



Légende

- Zones urbaines**
- UA - centre bourg
 - UB - zone urbaine mixte
 - UH - villages constructibles
 - UE - zone d'activités économiques
- Zones à urbaniser**
- 1AUB - futur secteur d'habitat
 - 1AUE - extension des zones d'activités existantes
- Zones agricoles**
- A - zone agricole
 - Ac - secteurs d'activités en zone agricole (STECAL)
 - AL - secteurs de loisirs en zone agricole (STECAL)
- Zones naturelles**
- N - zone naturelle
 - Nca - exploitation carrière de la Boisière
 - Ncas - stockage carrière de la Boisière
 - Ninf - infrastructures et ouvrages liés au Plessis
- Éléments complémentaires au zonage**
- ★ Bâtiments repérés au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
 - ◆ Granges mutables au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme
 - Emplacements réservés
 - Haies à préserver au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
 - Boissements à préserver au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
 - Espaces boisés classés (EBC) au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
 - Cheminement à préserver au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
 - Zone inondable Jaunay
 - Zones humides
 - Marges de recul
 - Servitude d'alignement de voirie (EL7)
 - Accès interdits
 - Tracé indicatif du projet de contournement
 - Secteurs couverts par une OAP
 - Zones non aedificandi
 - Périmètres de protection sanitaire (100 m)
 - Sites archéologiques
 - Cours d'eau identifiés au titre de la Police de l'Eau
 - Mares ou plans d'eau inventoriés
 - Espaces naturels, non constructibles, liés à l'aménagement du Plessis

Liste des emplacements réservés du PLU

N°	INTITULE	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE
1	Mise à l'alignement des voies dans le village des Tessonnières	Commune	192 m²
2	Aménagement routier en accompagnement de l'urbanisation de La Garière	Commune	6 870 m² environ



1:2500